

93.008

Aussenwirtschaftspolitik 1992/I, II

Politique économique extérieure 1992/I, II

Fortsetzung – Suite

Siehe Seite 305 hiervor – Voir page 305 ci-devant

M. Rebeaud, rapporteur: Le débat sur le rapport sur la politique économique extérieure a été interrompu jeudi peu après midi pour d'excellentes raisons. Les rapporteurs de la commission reprennent donc la parole brièvement pour remettre en place la toile de fond de cette discussion sur laquelle le Conseil fédéral pourra tout à l'heure broder son discours en réponse aux nombreuses questions et conseils qui lui ont été distribués.

Il a été reproché à votre commission de n'avoir pas suffisamment traité un certain nombre de choses, notamment la question européenne. J'aimerais rappeler au nom de la commission que c'est de propos délibéré que nous n'avons pas approfondi ce problème, comme d'ailleurs d'autres qui font l'objet de discussions séparées. Notre souci était d'éviter de devoir répéter les mêmes discussions à des occasions différentes.

En ce qui concerne la toile de fond, la commission a constaté que nous vivions dans une période de grande incertitude et que le rapport donnait une note plutôt sombre quant à la situation économique mondiale et aux perspectives de nos rapports commerciaux avec le reste du monde. L'incertitude est mondiale, d'où l'intérêt des discussions du Gatt. Elle est européenne, d'où l'intérêt de notre collaboration avec les pays de l'Est. Elle est occidentale, d'où l'intérêt manifesté par de nombreux orateurs quant à l'avenir de nos rapports avec la Communauté économique européenne et avec les Etats membres de l'AELE. Enfin, elle est intérieure – ça nous renvoie encore une fois à un discours et à une discussion que nous devons avoir ultérieurement – du fait de tous les projets liés à l'idée de la revitalisation de l'économie suisse. Plusieurs des orateurs qui se sont exprimés dans le débat de jeudi ont insisté sur le fait que, si nous devons décloisonner au niveau du Gatt et de l'Europe, nous devons aussi décloisonner à l'intérieur même de la Confédération, notamment en ce qui concerne les marchés publics.

Il n'appartient pas aux rapporteurs de la commission d'arbitrer entre le pessimisme actif exprimé par M. Jaeger et l'optimisme helvético-centriste proclamé par M. Steffen dans le débat de jeudi. Je crois que les professions de foi, par leur diversité, montrent une fois de plus l'incertitude générale dans laquelle nous nous trouvons. Il y a d'ailleurs des incertitudes dans le rapport du Conseil fédéral lui-même. Dans la commission, M. Delamuraz nous a dit: «Il est nécessaire que les importations en Suisse reprennent. Il faudrait restimuler la consommation intérieure.» Même cette affirmation de bonne tradition est sujette à des incertitudes. Nous ne sommes encore pas tout à fait au clair sur la question de savoir si c'est profondément vrai ou si ça n'est que provisoirement vrai. Le rapporteur de langue allemande vous dira probablement qu'il serait très bon pour la Suisse que les importations d'automobiles reprennent – c'est vrai qu'elles ont chuté considérablement l'année passée, de 20 pour cent –, mais personne ne vous dira s'il est vraiment souhaitable que la consommation intérieure reprenne, dès le moment où sa faiblesse se traduit par un renforcement de l'épargne qui est nécessaire à l'investissement porteur d'innovations. Le chat se mord toujours la queue quelque part, comme les serpents d'ailleurs. J'espère que le Conseil fédéral arrivera à nous donner quelques perspectives pour sortir des cercles vicieux imbriqués dans lesquels nous nous trouvons avec l'économie mondiale.

C'est sur cette note d'incertitude que je répète en tout cas ce qui a été dit en commission. En tout état de cause, nous

avons – quelle que soit la véracité ou la fiabilité des pronostics que nous donnent les experts – intérêt à une certaine stabilisation des rapports commerciaux mondiaux, soit au niveau du Gatt, soit au niveau de l'Europe, soit au niveau interne. Sur ce, je laisse encore la parole à mon collègue de langue allemande qui, je l'espère, ne me démentira pas trop. Le but de cette intervention est – encore une fois – de donner l'occasion au Conseil fédéral de placer ses réponses dans un contexte rétabli.

Frey Walter, Berichterstatter: Nach der Debatte vom letzten Donnerstag haben wir festgestellt, dass die Frage der Integration der Schweiz in Europa in der Kommission nicht gross diskutiert wurde. Dies hatte seinen Grund: Wir hatten hier spezielle Traktanden ausserhalb des Berichtes zur Aussenwirtschaftspolitik und wollten eine Ueberschneidung vermeiden. Aus den verschiedenen Fraktionsvoten konnten wir einen gemeinsamen Nenner herauslesen: Die Unsicherheit in bezug auf die zukünftige Wirtschaftsentwicklung ist gross, und zwar nicht nur was die Aussenwirtschaft, sondern auch was die Binnenwirtschaft betrifft.

Weiter war folgendes festzustellen: Auf der einen Seite wurde der Bericht zur Aussenwirtschaftspolitik von Herrn Steffen in bezug auf Europa und die Integration der Schweiz als eher zu pessimistisch beurteilt, auf der anderen Seite hat unser Kollege Eggly den gleichen Bericht als eher zu optimistisch dargestellt. Wenn es wahr sein sollte, dass die Wahrheit in der Mitte liegt, dann ist dieser Bericht wahrscheinlich eine Annäherung an die Wahrheit.

Etwas lag aber allen Mitgliedern der Kommission – das freut mich – und den verschiedenen Votanten aus den Fraktionen am Herzen, und das ist folgendes: Die Situation, in der wir uns befinden, ist klar; wir können ihr nicht mit Pessimismus begegnen. In einer Rezession, in einer schwachen Wirtschaftslage führt uns Pessimismus nirgendwohin. Pessimismus verhindert Investitionstätigkeit der Unternehmer und verhindert den Konsum der Konsumenten. Das sind zwei Dinge, die für eine gedeihliche Entwicklung der Wirtschaft von ganz besonderer Bedeutung sind. Wie auch immer wir die heutige Situation beurteilen, in der sich die Schweiz befindet: Wir müssen die Lösung der Probleme, die wir haben, mit Optimismus angehen. In diesem Sinne empfiehlt Ihnen die Kommission, den Bericht zur Aussenwirtschaftspolitik zur Kenntnis zu nehmen und die beiden Freihandelsabkommen – dasjenige zwischen den Efta-Staaten und Israel sowie dasjenige zwischen den Efta-Staaten und der Republik Polen – anzunehmen.

M. Delamuraz, conseiller fédéral: Je commencerai par une remarque formelle quant à l'organisation de nos débats. Il est vrai de dire que les exigences légales – ce rapport annuel sur la politique économique extérieure, auquel s'ajoutent le développement de l'actualité et le perfectionnement de l'appareil législatif économique – ont tendance à tronçonner et, en partie, à répéter les débats devant le Parlement de manière pas toujours parfaitement cohérente ni profondément logique.

C'est ainsi que, ne serait-ce que pendant cette session, nous discutons de ce rapport sur la politique économique extérieure; ultérieurement, nous allons débattre le message global du Conseil fédéral sur les effets de la votation négative du 6 décembre dernier; enfin, nous venons de terminer l'examen de l'assurance-chômage et il est évident qu'en cours de discussion il a aussi été question des problèmes économiques fondamentaux liés à cet aspect social. Il y a donc, inévitablement, une espèce de tronçonnage des débats, avec des recoupements, ce qui peut créer une certaine confusion. Ce sont les exigences du travail parlementaire qui nous y conduisent.

Je me demande cependant si cette notion du rapport annuel sur la politique économique extérieure ne pourrait pas être étendue en une notion de rapport annuel sur l'économie, qui prendrait en considération l'ensemble des problèmes, externes et internes, tant il est manifeste – et nous en avons pris conscience l'année passée de façon très claire – que ces deux aspects sont intimement liés, en particulier pour un pays dont la condition et la prospérité économiques dépendent entre au-

tres de sa capacité d'échanges internationaux, en Europe et dans le monde.

Ceci dit, j'en viens maintenant à un bref commentaire introductif sur la situation économique dans le monde. Les effets de la baisse de l'inflation ainsi que de la diminution des taux d'intérêts que l'on a observés un peu partout dans le monde n'ont pas encore, et de loin, fait sentir leurs manifestations positives. En effet, s'il y a une croissance relativement forte aux Etats-Unis et un redémarrage économique spectaculaire, si certains marchés de l'Extrême-Orient sont fermes, nous observons en revanche une stagnation persistante de l'activité en Europe et même – actuellement en Allemagne, pilier de l'économie européenne – une récession de l'ordre d'un demi pour cent du produit intérieur brut.

En Suisse, sur cette toile de fond, le recul de la production s'est encore accentué au quatrième trimestre de l'année 1992 avec une chute de notre propre produit intérieur brut de l'ordre de 1,1 pour cent par rapport au quatrième trimestre de l'année 1991. Cela est dû, je le répète, à la demande intérieure qui a continué d'être maussade, aussi bien en consommation qu'en investissement. Il semble que peu à peu on arrive cependant au creux de la vague et que le recul commence à diminuer aussi, ce qui est bon signe, alors que les impulsions, nées de toute cette période morose, des exportations de la Suisse vers l'étranger ont totalement disparu pendant ce quatrième trimestre 1992, et c'est là un fait très important.

Après cette récession, sans doute l'inflation continuera-t-elle à baisser. L'augmentation des droits de douane sur les carburants exercera un effet légèrement aggravant, mais il ne devrait pas être persistant, cependant que le chômage, lui, devrait continuer à augmenter légèrement, mais à augmenter très malheureusement.

Une telle situation appelle tout d'abord une réaction de solidarité sociale, c'est celle dont je viens de parler et celle à propos de laquelle vous avez pris tout à l'heure les premières décisions en matière d'assurance-chômage. Mais surtout, cette situation appelle à une réaction politique et économique qui est en train de se forger et qui s'est même concrétisée. Tout d'abord à court terme, c'est une animation conjoncturelle essentiellement par des budgets publics anticycliques – le budget de la Confédération pour 1993 était modestement anticyclique, mais il l'était et il le reste: c'est un élément positif qui a été décidé en décembre 1992 au Parlement – et un programme d'impulsions dont vous avez pris la décision cette semaine ou la semaine dernière et qui va être soumis à court terme au Conseil des Etats. Avec ces politiques en main des pouvoirs publics – politique du budget anticyclique et politique conjoncturelle d'impulsion – on peut contribuer à rendre moins amer et moins difficile le court terme, mais il est bien clair que ce ne sont pas là les moyens qui pourront à long terme donner son animation à l'économie.

C'est précisément là que j'en viens au programme de plus grande ambition auquel les pouvoirs publics doivent procéder: une ambition de modifications structurelles par une amélioration des conditions de fonctionnement à long terme de notre économie. C'est le programme général de régénération économique dont le Conseil des Etats va commencer l'examen cet après-midi même et dont vous aurez à traiter ultérieurement. Programme dont l'essentiel est de pouvoir développer des effets à long terme qui redonnent confiance aux investisseurs parce qu'ils retrouvent ici des conditions de meilleure compétitivité dans la concurrence acharnée à laquelle ils sont soumis internationalement, et aussi l'augmentation de la concurrence chez nous-mêmes pour que nous puissions l'apporter aux autres avec succès. C'est cet élément de stimulation de l'économie qui me permet de répondre à la forte image du chat qui se mord la queue, qu'utilisait tout à l'heure M. Rebeaud, et de dire que, bel et bien, cela devrait avoir pour effet de stimuler simultanément aussi bien la capacité de production, donc la force d'exportation de notre économie, que la force d'absorption de notre marché et d'augmenter encore cette interdépendance indispensable à la vitalité de notre économie.

Dans le cours du débat, on a abordé, cette toile de fond étant ainsi dressée, un certain nombre de problèmes particuliers. Je

vais les prendre dans l'ordre dans lequel ils ont été abordés. Tout d'abord, à la question qui a été posée de savoir vers quelle agriculture nous nous acheminons, je répondrai que le marché mondial de l'agriculture évoluera bien sûr en fonction des résultats de l'Uruguay Round qui ne sont pas encore connus – le terme même de l'Uruguay Round n'étant pas connu lui-même – de l'application concrète que l'on en fera, mais aussi des développements démographique, technologique, climatologique que l'on connaîtra sur la planète. C'est autant de réalités extérieures qui vont conditionner notre agriculture, davantage à l'avenir qu'auparavant, pour la simple et bonne raison que la politique du 7^e rapport sur l'agriculture, qui a été enregistrée favorablement dans votre conseil, tend à désenclaver l'agriculture suisse, dans des limites très prudentes qui sont celles du respect de l'article constitutionnel sauvegardant une agriculture forte dans ce pays, mais à la désenclaver tout de même par rapport à la situation de protection très marquée qui a été son fait pendant toute la période de l'avant-guerre et de l'après-guerre jusqu'à quasiment aujourd'hui.

Il est clair que l'évolution des conditions mondiales de l'agriculture liée à tant et tant de problèmes qui ne sont pas spécifiquement agricoles dans le monde, jamais nous n'en aurions parlé auparavant avec le même intérêt et la même préoccupation en nous occupant de l'agriculture suisse. Mais dorénavant, les influences de ce marché mondial, parce que nous le voulons et parce que nous y avons intérêt, vont marquer davantage la condition de l'agriculture suisse. C'est donc une dimension de référence internationale que nous devons prendre en compte et qui constitue la première remarque que je veux faire aux questions qui ont été posées à propos de notre agriculture.

Les conditions du marché et de la production en Suisse, ainsi influencées davantage que par le passé par les conditions mondiales, évolueront aussi en fonction des axes suisses que nous choisirons, que les paysans suisses choisiront et que la politique agricole devra aider à choisir. L'intensité de l'ajustement structurel dans le secteur de l'agriculture est une première condition de cette évolution. L'évolution des niveaux des coûts de production, incluant la composante écologique de la production, nous permettra de donner un éclairage et une accélération des procédures selon la détermination et la confiance avec lesquelles on la déterminera. L'ampleur de la baisse des prix, c'est à dire leur réduction afin de diminuer l'écart avec les niveaux des prix communautaires tout en tenant compte de la politique d'intégration, sera également une des composantes déterminantes de l'allure que prendra l'agriculture suisse au tournant du siècle.

L'augmentation des importations, en fonction des résultats de l'Uruguay Round, surtout dans le domaine du beurre et des céréales fourragères où ses importations ont chuté d'une manière extrêmement vive depuis une dizaine d'années, et en fonction du développement de la demande et de l'offre indigènes, sera sans doute une des composantes nouvelles avec lesquelles il faudra compter, de même qu'avec une baisse des exportations subventionnées et un développement des exportations non subventionnées.

Au total, les estimations possibles de l'accord du Gatt sur l'agriculture suisse font apparaître que le soutien interne global devrait être graduellement ramené de 4,6 milliards de francs en 1991 à 3,2 milliards de francs à la fin de la période transitoire, une période transitoire que le projet d'acte final de l'Uruguay Round établit à 6 ans, et que l'offre suisse établit à 10 ans. Mais, si ce chiffre est donné à titre indicatif, je rappelle le principe selon lequel nous avons étudié le 7^e rapport sur l'agriculture et les premières modifications de la loi sur l'agriculture en introduisant les articles 31a et 31b. En même temps, cette réduction de l'aide publique sous les formes traditionnelles qu'elle revêtait jusqu'à maintenant a été décidée. A cet égard, nous sommes dans le bon cap de l'Uruguay Round pour la première fois.

Il y a lieu de prévoir ces paiements directs partiellement compensatoires, et rien ne sera décidé en ce qui concerne les prix agricoles pour l'année courante et l'année suivante, ainsi que je l'ai dit hier à l'heure des questions, rien ne sera décidé sans qu'en même temps l'application des articles 31a et 31b et le

recours à des paiements directs établis sur ces nouvelles dispositions ne vous soient proposés. Comme les deux ordonnances d'application seront prêtes après consultation dans le courant du mois d'avril, c'est à ce moment-là qu'il sera possible d'articuler les premières décisions gouvernementales sur les prix agricoles, cela c'est le court terme; pour le long terme, j'avais ces remarques fondamentales à apporter à votre conseil en liaison avec l'examen de ce rapport sur la politique économique extérieure.

Dans le même temps, une question particulière m'était posée au sujet du libre-échange avec la Pologne, elle concerne la modernisation d'abattoirs, c'est une proposition intéressante. L'abattage dans de bonnes conditions du bétail en Pologne permettrait de pallier aux problèmes liés au transport des animaux. Même si nous sommes les uns et les autres signataires de la Convention européenne pour la protection des animaux en transport international, la possibilité de pouvoir procéder dans des conditions correctes à l'abattage sur place est une proposition concrète que nous devons examiner. J'en donne mon engagement à M. Baumann qui m'a posé cette question. On a abordé ensuite les problèmes de l'intégration européenne. Les rapporteurs ont signalé que ce n'était en effet pas dans le cadre de ce débat qu'allait se situer le centre de gravité de cette question, mais plutôt à la faveur de l'examen du message global du Conseil fédéral sur l'après 6 décembre 1992. Je ne vais donc pas m'attarder sur cet aspect des choses, mais retenir simplement, comme exemple typique de la situation très floue dans laquelle nous nous trouvons, une question d'actualité qui concerne l'établissement, nécessaire pour nos intérêts, d'accords de transports bilatéraux en matière de trafic aérien et routier avec la Communauté.

La réaction que nous avons eue ici même, et préalablement au Conseil fédéral, était que, privé de l'Espace économique européen qui garantissait ces accords, il était indispensable d'entamer une demande de négociations bilatérales avec la Communauté dans ce secteur. Cette demande a été immédiatement introduite l'an dernier déjà auprès de la Communauté. Les interprètes raisonnables, ni pessimistes ni optimistes, souhaitent que cette demande soit entendue à court terme et que des négociations sur ce thème important puissent s'engager avec la Communauté dès le premier trimestre de cette année. Ils s'y étaient d'ailleurs engagés, du côté suisse, par l'ardeur de leurs démarches, tant au niveau politique qu'au niveau diplomatique.

Malheureusement, cette semaine, il faut déchanter. Sans doute, le Conseil des ministres de la Communauté a-t-il évoqué la question, mais il l'a fait de manière préliminaire, sans prendre de décision, et comme une décision de négociations dans la Communauté passe par un acte précis du Conseil des ministres, la Commission va se borner à avoir quelques contacts préalables avec la Suisse afin de déterminer un peu le champ d'action, les domaines sur lesquels pourrait porter une négociation. En bref, ce ne sera que des entretiens exploratoires. La décision du Conseil des ministres de la Communauté dans ce domaine n'interviendra que lors de la prochaine réunion de ce Conseil, c'est-à-dire dans le courant du mois de juin de cette année. Vous constatez donc que notre volonté ardente de compenser au moins partiellement notre déficit par une négociation bilatérale rondement menée ne trouve pas les échos que nous souhaiterions et qu'il nous faut compter avec un délai supplémentaire par rapport à ce qui avait été envisagé.

J'aborde un quatrième sujet, celui de nos relations avec les pays en développement. Trois conditions au moins se sont transformées et continueront d'évoluer dans le contexte mondial qui lie les pays nantis et industrialisés aux pays en développement.

La première, c'est l'interdépendance croissante des mouvements et des échanges économiques. Nous sommes chaque année confrontés à une augmentation du volume et de la capacité des échanges globaux. C'est évidemment une première donnée avec laquelle il faut compter.

La deuxième modification de notre contexte est que, du moins dans certaines régions du globe, ces données fondamentales auxquelles nous attribuons une valeur de civilisation et aux-

quelles nous subordonnons la conditionnalité de notre aide – les droits de l'homme, élément pivot et central, dont dépendent la démocratie et l'état de droit, et l'économie de marché – ces domaines, pour n'être, hélas, pas encore universellement répandus, ont gagné du terrain. Il s'en faut de beaucoup pour qu'ils soient vraiment établis partout. Il n'empêche que la toile de fond s'est transformée favorablement ces dernières années dans ce domaine et que cela constitue pour nous une nouveauté réjouissante qui nous encourage à poursuivre nos actions en faveur de ce développement dans les régions du monde qui n'ont pas été atteintes de cette grâce indispensable.

Enfin, troisième condition nouvelle, la fin du monde bipolaire, dans lequel nous avons vécu et entretenu nos habitudes de pensée et d'action pendant tout l'après-guerre, supprime une partie importante de l'aspect stratégique de nos relations. C'est un élément qui, lui aussi, donne une autre couleur et une autre tonalité à ce que nous avons à faire au plan mondial.

Pour l'aide publique, qui nous préoccupe ici au Parlement, au gré d'innombrables messages et examens annuels de nos relations internationales, cela signifie l'exigence d'adaptation de nos instruments de coopération. La cohérence de la politique économique avec celle de la coopération au développement est indispensable. Ce ne sont plus deux mondes différents, ce sont deux mondes qui s'ajustent et s'emboîtent, que nous ne pouvons pas dissocier, et c'est entre autres pour cette raison que nous devons insister sur l'importance et la signification de la philosophie du Gatt et sur l'importance de la réussite des négociations si dures et si péniblement longues qui s'y tiennent actuellement.

Ensuite, au titre des transformations de notre instrumentation, je pense que nous devons mettre l'accent davantage sur la coopération avec le secteur privé, là bien sûr où nous avons des garanties minima. Nous devons identifier de nouveaux instruments pour promouvoir le transfert de technologies, pour promouvoir l'investissement privé dans nombre de pays en développement, et souhaiter que nous n'ayons pas à rester en quelque sorte bloqués au domaine plus facilement contrôlable et observable qu'est le domaine public de ces pays. Cet investissement et cette dimension doivent être pris en compte par notre politique.

La bonne gouvernance, pour utiliser ce néologisme qui n'est qu'une recréation de vocabulaire, c'est-à-dire les conditions de gestion publique dans lesquelles s'opère notre aide publique ou privée, n'est pas un instrument nouveau. Il est indispensable qu'en plus du respect des valeurs fondamentales, dont je parlais tout à l'heure, nous puissions faire progresser dans ces pays la gestion saine, l'absence de corruption, la participation de la population dans les efforts et dans les bénéfices du développement, l'allocation rationnelle des ressources; tout cela, ce sont des conditions-cadres pour lesquelles nous pouvons graduellement monter les exigences chaque fois que nous avons pu contribuer avec les autres pays industriels à l'amélioration de leurs Etats et de leurs conditions.

Enfin, pour en terminer avec ce chapitre important, l'espoir d'insérer les pays en développement dans une économie mondiale est un espoir qui a gagné du terrain: regardez les progrès de l'Amérique latine, et notamment de quelques pays de l'Amérique latine; regardez les progrès de l'Asie du Sud-Est. Mais hélas, face à ces progrès, le problème accablant de l'Afrique et de l'Afrique noire reste quasi entièrement posé. Je me réjouis que nous, la Suisse, par les décisions prises à l'occasion du 700^e anniversaire de la Confédération, nous puissions au moins contribuer, avec les autres sans doute, à un désendettement graduel, mais finalement complet, des pays les plus pauvres – nous avons une responsabilité politique et morale –, c'est aussi dans l'intérêt de voir ces pays-là enfin décoller de la morne et insupportable condition dans laquelle ils se trouvent placés.

Nous aurons tout à l'heure – et je termine, Monsieur le Président – à discuter et à ratifier un accord de libre-échange entre l'AELE, dont la Suisse, et Israël. Sur ce point, M^{me} Bäumlín a, en commission et en plénum, indiqué que les conditions ne lui paraissaient pas remplies, s'agissant du respect des droits de l'homme, pour que nous puissions allègrement passer à cet

acte de libre-échange avec Israël. Je crois, Madame Bäumlín, que ce n'est pas la faute du Conseil fédéral et singulièrement pas du chef du Département fédéral des affaires étrangères, M. Felber, d'avoir laissé faire, laissé aller lorsqu'il y avait à dénoncer publiquement et à la face du monde les atteintes au principe démocratique et du non-respect des droits de l'homme. A deux reprises, M. Felber, au nom du Conseil fédéral, l'a fait, s'agissant des déportés palestiniens, la dernière fois à l'adresse du ministre des affaires étrangères lors de sa récente visite de travail à Berne.

L'accord de libre-échange entre les Etats de l'AELE et Israël a permis de faire endosser publiquement à Israël des obligations unilatérales, propres à faciliter l'exportation directe de produits des Territoires occupés à destination des pays de l'AELE. En cas de plainte, soit de la part d'importateurs soit de la part d'exportateurs, les pays de l'AELE peuvent se référer expressément et publiquement aux engagements des autorités israéliennes, lesquelles admettent une souveraineté des Territoires occupés dès l'instant où elles reconnaissent le droit aux chambres du commerce arabes, donc palestiniennes, de délivrer des certificats d'origine. Ce n'est pas rien, cela, Madame Bäumlín, et nous ne sommes quand même pas encore au but par rapport à ce que, dans la situation actuelle, la non-ratification d'un tel accord ferait. Nous serions en nette régression par rapport, encore une fois, à ce qu'il nous permet de gagner.

Sans vouloir faire des solutions négociées par la Communauté un jalon pour les pays de l'AELE, force est de constater qu'une solution dans l'utilisation de certains vocables, tels que «Territoires occupés palestiniens», aurait été tout simplement inconcevable avant que cette forme de coopération avec la Communauté tout d'abord, avec nous ensuite – le souhaitons-nous aujourd'hui – ne se soit installée. Vous me permettez de dire que ces progrès, encore insatisfaisants au chapitre des droits de l'homme, ont été entre autres obtenus par la perspective de cet instrument. Ce dernier n'est donc pas nul, tant s'en faut, dans le domaine qui vous intéresse, et de surcroît, il permettra économiquement, ce qui n'est pas tout à fait négligeable compte tenu du respect des principes que j'ai placés en tête, de donner aux industriels et aux exportateurs suisses des conditions équivalentes à celles que nous reconnaissons aujourd'hui déjà aux exportateurs israéliens et surtout des conditions d'égale compétition avec nos concurrents des Etats-Unis et nos concurrents de la Communauté.

Je crois que ce n'est vraiment pas un marché de dupes ni un marché partiel que nous vous proposons. C'est une opération qui se justifie du point de vue des droits de l'homme et du point de vue des intérêts économiques légitimes qui sont en cause.

Präsident: Die Kommission beantragt, vom Bericht Kenntnis zu nehmen.

Zustimmung – Adhésion

*Eintreten wird ohne Gegenantrag beschlossen
L'entrée en matière est décidée sans opposition*

Detailberatung – Discussion par articles

A. Bundesbeschluss über das Abkommen zwischen den Efta-Staaten und Israel

A. Arrêté fédéral portant approbation de l'Accord entre les Etats de l'AELE et Israël

Titel und Ingress, Art. 1, 2

Antrag der Kommission

Zustimmung zum Entwurf des Bundesrates

Titre et préambule, art. 1, 2

Proposition de la commission

Adhérer au projet du Conseil fédéral

Angenommen – Adopté

*Gesamtabstimmung – Vote sur l'ensemble
Für Annahme des Entwurfes*

87 Stimmen
(Einstimmigkeit)

B. Bundesbeschluss über das Abkommen zwischen den Efta-Staaten und der Republik Polen

B. Arrêté fédéral portant approbation de l'Accord entre les Etats de l'AELE et la République de Pologne

Titel und Ingress, Art. 1, 2

Antrag der Kommission

Zustimmung zum Entwurf des Bundesrates

Titre et préambule, art. 1, 2

Proposition de la commission

Adhérer au projet du Conseil fédéral

Angenommen – Adopté

Gesamtabstimmung – Vote sur l'ensemble

Für Annahme des Entwurfes

98 Stimmen
(Einstimmigkeit)

An den Ständerat – Au Conseil des Etats

93.003

Delegation Efta/Europäisches Parlament. Bericht

Délégation AELE/Parlement européen. Rapport

Kategorie IV, Art. 68 GRN – Catégorie IV, art. 68 RCN

M. **Bundi**, vice-président de la délégation et conseiller national, et M. **Kündig**, président de la délégation et conseiller aux Etats, présentent au nom de la délégation suisse auprès du Comité de parlementaires des Etats de l'AELE et chargée des relations avec le Parlement européen sur les activités en 1992 le rapport écrit suivant (*deutscher Wortlaut siehe Amtliches Bulletin des Ständerates, Frühjahrssession 1993*):

1. Introduction

Dans le cadre de la réforme du Parlement, la délégation auprès du Comité de parlementaires des Etats de l'AELE et la délégation chargée des relations avec le Parlement européen ont fusionné afin d'améliorer la coordination des activités. La nouvelle délégation comptant 15 membres, dénommée «Délégation AELE/Parlement européen (PE)», s'est réunie pour la première fois le 11 décembre 1991 et s'est divisée en deux sections, l'une auprès du Comité de parlementaires des Etats de l'AELE, l'autre pour les relations avec le PE.

Les deux sections siègent ensemble et s'informent mutuellement de leurs activités. Les séances ont lieu, en règle générale, durant les sessions parlementaires (la liste des séances figure en annexe).

Ce rapport se divise en deux parties, d'une part les activités multilatérales (section AELE), et d'autre part les activités bilatérales (section PE).

En 1992, la délégation était composée de MM. *Kündig*, Cavadini Jean, *Gadient*, *Jagmetti*, Onken, Petitpierre, conseillers aux Etats; de MM. Bundi, Béguelin, Frey Claude, Loeb François, Oehler, Reimann Maximilian, *M^{me} Segmüller*, MM. *Vollmer*, *Wyss Paul*, députés au Conseil national. (Les noms en italique désignent les parlementaires membres du Comité parlementaire des Etats de l'AELE.)

2. Activités multilatérales (section AELE)

Durant l'année 1992, les séances du comité ont été moins fréquentes qu'en 1991 (quatre séances au lieu de six).

Le premier semestre a vu l'attente de la signature de l'Accord AELE, qui a eu lieu à Porto le 2 mai. Dès ce moment, les Parlements nationaux ont consacré leurs efforts pour procéder à

Aussenwirtschaftspolitik 1992/I, II

Politique économique extérieure 1992/I, II

In	Amtliches Bulletin der Bundesversammlung
Dans	Bulletin officiel de l'Assemblée fédérale
In	Bollettino ufficiale dell'Assemblea federale
Jahr	1993
Année	
Anno	
Band	I
Volume	
Volume	
Session	Frühjahrssession
Session	Session de printemps
Sessione	Sessione primaverile
Rat	Nationalrat
Conseil	Conseil national
Consiglio	Consiglio nazionale
Sitzung	11
Séance	
Seduta	
Geschäftsnummer	93.008
Numéro d'objet	
Numero dell'oggetto	
Datum	16.03.1993 - 08:00
Date	
Data	
Seite	376-379
Page	
Pagina	
Ref. No	20 022 381

Dieses Dokument wurde digitalisiert durch den Dienst für das Amtliche Bulletin der Bundesversammlung.
Ce document a été numérisé par le Service du Bulletin officiel de l'Assemblée fédérale.
Questo documento è stato digitalizzato dal Servizio del Bollettino ufficiale dell'Assemblea federale.